

Date de convocation
5 avril 2022

Nombre d'administrateurs :

- En exercice : 25
- Présents : 15
- Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N : 2022-29

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON, M Didier CHASSAIN, M Jean Marc COURBET, Mme Aurélie FERNANDES, M Roland GRENET, Mme Michèle GRENET, M Fabrice JOUIN, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, M Didier MICHEL, M Didier MIGNE, Mme Fanny PETAUTO, Mme Samya RIOTON, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER).

Absents excusés : M. Frédéric BONNICHON, M Bernard JEAN, Mme Marie CACERES, Mme Valérie CHASSAING, M Daniel JEAN, Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Véronique LOUSTE SOL, Mme Corinne MARTINHO, M Denis ROUGEYRON, M WEINMEISTER (procuration à Mme CHARLES).

Sous-Préfecture de RIOM

22 AVR. 2022

PUY-DE-DOME

Mise à disposition de l'ancien bâtiment

Le dispositif de protection temporaire décidé par le Conseil de l'Union Européenne prévoit que la France prenne en charge 100 000 déplacés, soit 11 000 pour la Région AURA et 1 000 pour le Département du Puy de Dôme.

Dans le Département, les personnes n'ayant pas de solution stable d'hébergement sont prises en charge par l'Etat au sein du « sas d'urgence » situé à Clermont-Ferrand puis sont orientées vers les centres de premier accueil. La préfecture a conçu un maillage territorial consistant à l'installation d'un centre de premier accueil dans chaque arrondissement. La gestion de ces centres est confiée par l'Etat à des associations partenaires.

Concernant l'arrondissement de Riom, l'ancien foyer logement pour personnes âgées d'Ennezat est apparu comme étant l'immeuble le plus adapté. La proposition a reçu l'aval des services de l'Etat qui mandate l'association Forum Réfugiés pour en assurer la gestion.

Cet immeuble qui est propriété du CIAS de Riom est désaffecté depuis l'ouverture de l'EHPAD Docteur Raynaud. Des travaux sont nécessaires afin qu'il puisse être utilisable rapidement. Il est apparu opportun que la gestion et prise en charge de ces travaux puis du fonctionnement général de l'immeuble pendant toute la période d'accueil, revienne à la communauté d'agglomération et non au CIAS.

En conséquence, il est proposé que le CIAS mette à disposition gratuitement de la communauté d'agglomération les 2 bâtiments dits F et B.

La convention, en cours de finalisation prévoit notamment que RLV prend possession de l'immeuble en l'état, aura en charge tous les travaux, achats de matériel, de petites fournitures, commandes de prestations, permettant l'ouverture et le bon fonctionnement du centre d'accueil. RLV assurera aussi au titre de sa garantie dommage aux biens, l'immeubles contre l'ensemble des risques inhérents à l'occupation en tant que centre de premier accueil et renonce à tout recours contre le CIAS.

Les membres du Conseil d'Administration :

APPROUVENT les termes de la convention de mise à disposition telle qu'annexée

AUTORISENT la Vice -Présidente , Mme VAUGIEN, à la signer ainsi que tous documents afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, par délégation

Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

